

Free translation
(original version in French right below)

Recent studies show that competition stimulates innovation because it induces firms to innovate for “escaping competition” (the so-called “escape-competition effect”). But for this effect to be fully operational, there must be rents for innovators, as indeed, it has been shown that there is a complementary role between patents (which protect innovators from potential imitators) and competition policy.

Thus, how to ensure that competition policies do not discourage innovation, and at the same time, that innovation policies (patents, R&D subsidies...) are not used for anti-competitive purposes? How can we both reward innovation and ensure that the rents received by yesterday’s innovators are not used as barriers to entry preventing new innovations – which would hinder the Schumpeterian process of creative destruction? This is one of the greatest challenges for legislators.

Without oversimplifying, there are two opposing approaches in this regard. In Europe, the obsession with competition sometimes leads to hindering innovation. Conversely, in North America, under the pretext of encouraging innovation, there is sometimes a lack of vigilance with regard to competition. Between these two models, there is a need to converge towards institutions – particularly legal institutions – that reconcile innovation and competition. This is precisely what this book proposes to do.

The concept of “predatory innovation” developed in this manuscript reconciles these two existing models. In particular, it makes it possible to distinguish a situation in which innovation “to escape from competition” is genuine, from a situation in which, to escape from competition, the firm raises barriers to entry under the guise of innovation. This concept, therefore, deserves to be submitted to public debate. I am delighted that a legal expert is dealing with this very important issue from a law & economics perspective, and what’s more, with great elegance. I strongly recommend reading this book to anyone interested in the issue of innovation.

Pr. Philippe Aghion
Professeur au Collège de France
Chaire Économie des institutions, de l’innovation et de la croissance

PRÉFACE

Des études récentes montrent que la concurrence stimule l'innovation parce qu'elle incite les entreprises à innover pour « échapper à la concurrence » (c'est ce qu'on appelle l'« *escape-competition effect* »). Mais pour que cet effet soit pleinement opérationnel, il faut évidemment qu'il y ait des rentes à l'innovation. De fait, il a été montré qu'il y a une complémentarité de rôles entre les brevets (qui protègent les innovateurs contre des imitateurs éventuels) et la politique de concurrence.

Ainsi, comment faire en sorte que les politiques de concurrence ne découragent pas l'innovation, et dans le même temps, que les politiques d'innovation (brevets, subventions à la R&D...) ne soient pas utilisées à des fins anti-concurrentielles ? Comment, à la fois, récompenser l'innovation et s'assurer que les rentes perçues par les innovateurs d'hier ne soient pas utilisées comme barrières à l'entrée pour empêcher de nouvelles innovations – ce qui entraverait le processus Schumpétérien de destruction créatrice ? Voilà bien l'un des grands défis posés au législateur.

Sans vouloir simplifier à l'excès, deux approches s'opposent à cet égard. En Europe, l'obsession pour la concurrence conduit parfois à décourager l'innovation. Inversement, en Amérique du Nord, sous le prétexte d'encourager l'innovation, il arrive que l'on doive constater un manque de vigilance au regard de la concurrence. Entre ces deux modèles, il faut converger vers des institutions, notamment juridiques, qui réconcilient innovation et concurrence. C'est précisément ce que cet ouvrage propose de faire.

Le concept d'« innovation prédatrice » développé dans ce livre permet de penser à juste milieu entre les deux modèles existants. En particulier, il

permet de distinguer une situation dans laquelle l'innovation « pour échapper à la concurrence » est véritable, d'une situation où, pour échapper à la concurrence, l'entreprise élève les barrières à l'entrée sous couvert d'innovation. Ce concept mérite donc d'être soumis au débat public. Je me réjouis qu'un juriste traite de cette question très importante sous un angle de *law & economics*, et qui plus est, avec grande élégance. Je ne saurais donc que recommander vivement la lecture de cet ouvrage à toute personne qui s'intéresse à la question de l'innovation.

Pr. Philippe AGHION

Professeur au Collège de France

Chaire Économie des institutions, de l'innovation et de la croissance